

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

Le 22 janvier 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Montmachoux s'est réuni à la salle des mariages, suivant convocation du 15 janvier 2024, de Monsieur Patrick JACQUES, Maire.

Etaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Thibaut PLATEAU, Sylvie ROY, Frédérique SAMELOT (à partir de 18 h 20), Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Anouk VAN, Henriette VIELLE.

Etaient absentes excusées : Frédérique SAMELOT (jusqu'à 18 h 20), Claudine SANTALO-MERLIER (pouvoir à Patrick JACQUES)

Secrétaire de séance : Gérard TOURNIER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023
- 3) SDESM : Remplacement de luminaires d'éclairage public au sodium haute pression par des LED
- 4) Décision modificative de crédits n°2/2023 : Compléments de crédits sur opération budgétaire
- 5) SITCOME : Modification des statuts
- 6) Informations et questions diverses

### **Adoption du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 9 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2023.

### **SDESM – Remplacement de luminaires d'éclairage public au sodium haute pression par des LED**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de MONTMACHOUX dispose d'un parc de luminaires d'éclairage public composé de :

- 22 sodium haute pression de 100 W sans baisse de tension
- 12 sodium haute pression de 100 W avec possibilité de baisse de tension
- 26 à LED de 56 W, dotés de paliers de puissance

Dans le cadre du programme 2024 du SDESM portant sur le réseau d'éclairage public, monsieur le Maire indique qu'il serait opportun d'engager le remplacement des 34 luminaires au sodium haute pression, en sollicitant une subvention de la Région via le SDESM et parallèlement renouveler la demande de subvention au titre de la DETR 2024 ; refusée l'année précédente.

Sur la base d'un avant-projet sommaire établi en 2023 par le SDESM, le financement de ces travaux s'établirait comme suit :

Coût Total TTC : 39 136,80 € (HT 32 614,00 €)

Subvention Région via le SDESM (50 % du montant HT) : 16 307,00 €

Subvention DETR (30 % du montant HT) : 9 784,20 €.

Part à charge de la Commune : 13 045.60 €, dont FCTVA à récupérer 6 522,80 €.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de MONTMACHOUX est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public portant sur le remplacement de luminaires au sodium haute pression sur la Commune, dont le montant des travaux est estimé à HT 32 614,00 €, TTC 39 136,80 €,

**Après en avoir délibéré,**  
Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE AU SDESM** de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 34 luminaires au sodium haute pression sur le réseau d'éclairage public de la Commune,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.
- 
- **AUTORISE** M. le Maire à renouveler au titre de 2024 sa demande de bénéfice de la subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sollicitée l'année précédente pour le même objet et non retenue.

Le Conseil Municipal **adopte cette délibération.**

## Décision modificative de crédits n°2/2023 – Compléments de crédits sur opération budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 septembre dernier, le Conseil Municipal avait approuvé la DMC n°2 en les termes suivants :

D 1641 : + 140 000 €  
R 1641 : + 140 000 €.

Cette DMC était incomplète, dès lors qu'il convenait pour retracer le financement desdits emprunts, de prévoir également des crédits d'opération d'ordre budgétaire (140 000 €) au compte 166, tant en dépenses (prêt 499339G) qu'en recettes (prêt A75210C3).

Monsieur le Maire propose, afin de clore l'exercice comptable 2023, de compléter la DMC n°2 approuvée le 28 septembre 2023, qui s'établira désormais comme suit :

D 1641 : + 140 000 €  
R 1641 : + 140 000 €  
D 166 : + 140 000 € (prêt 499339G)  
R 166 : + 140 000 € (prêt A75210C3).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## SITCOME : Modifications des statuts

Monsieur le Maire indique que le SICTOME, dans sa séance du 7 décembre 2023, avait approuvé la modification de ses statuts.

Ainsi, les modifications suivantes ont été adoptées :

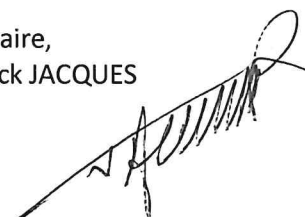
- Article Premier : Incorporation de la Commune de VOULX, qui conventionne avec le SITCOME,
- Article 2.1, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéas : Suppression du nom commercial « Siyonne » et de la notion d'Autorité Organisatrice des Transports que seul IDFM représente,
- Article 6, deuxième tiret : Indication « d'un ou plusieurs vice-présidents »,
- Article 12 : Incorporation de plusieurs modifications du calcul des contributions membres, ainsi que celle de de la réserve de la trésorerie,
- Article 13 : Suppression du dernier paragraphe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte les modifications susvisées.**

La séance est levée à 18 h 30.  
Montmachoux, le 22 janvier 2024.



Le Maire,  
Patrick JACQUES



MAIRIE DE MONTMACHOUX 5 RUE DE L'ÉCOLE 77940 MONTMACHOUX

Tél: 01.64.32.39.31

[mairie.montmachoux@gmail.com](mailto:mairie.montmachoux@gmail.com)

SIRET : 217 703 131 00011